

Cimito di Bastia Montesoru
Cimetière de Bastia Montesoru

Le 23/10/2023

ARRÊTÉ

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de l'article L.2213-8,

Vu le règlement intérieur des Cimetières Communaux de la Ville,

Considérant qu'à l'occasion des fêtes de la Toussaint et des Défunts, il est indispensable de maintenir la tranquillité publique, le bon ordre et la décence dans les Cimetières Communaux de la Ville de BASTIA,

ARRÊTÉ

Article 1 : Du mercredi 25 Octobre 2023 au jeudi 2 Novembre 2023 inclus, l'exécution des travaux de quelque nature que ce soit, est formellement interdite à l'intérieur des Cimetières de la Ville de BASTIA, Avenue Sampiéro CORSO R.N 193 – 20600 BASTIA, et de CARDO,

Article 2 : Ce présent arrêté ne s'applique pas aux travaux concernant le réaménagement du terrain commun au cimetière de Montesoru effectués par l'entreprise SARL BATI SUD,

Article 3 : Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville de BASTIA et La Conservatrice des Cimetières, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Maire

Pierre SAVELLI